

2025

FAISONS PARC !

Notre charte. Nos ambitions.



Depuis la crête du pic Sarnès, le cirque des Crabioules.

En couverture : Le grand chêne du pré de Gèles à Aspet.

Page de droite : Carol Delga à la ferme Grand,
à Sauveterre-de-Comminges.

PNR Comminges-Barousse-Pyrénées

NOUS Y SOMMES...



Enfin nous y sommes. Nous y sommes, toutes et tous. 2025 est l'année de l'achèvement du travail de mise en place du parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées. À l'issue de cette année, les ultimes étapes seront du ressort exclusif de l'État et du Premier ministre signataire du décret portant création du parc naturel régional. En tout état de cause, le PNR Comminges-Barousse-Pyrénées devrait être une réalité institutionnelle courant 2026.

Il nous reste avant cette issue à franchir quelques étapes locales. L'enquête publique, déployée sur notre territoire entre le 14 mars et le 14 avril 2025 pour recueillir vos ultimes remarques, questions ou propositions au sujet de la charte, vient de s'achever. Puis viendra, entre octobre 2025 et le tout début d'année 2026, le temps des délibérations. Au sein des 195 communes, des cinq intercommunalités, des deux départements et bien sûr de notre région Occitanie. Vous le voyez, l'aboutissement est proche. Mais plus que jamais, nous avons besoin de croire en notre projet, en nos forces, en nos atouts, en notre patrimoine et de continuer à l'appuyer sur des valeurs fraternelles qui, aujourd'hui, font défaut tant au niveau national qu'international. Face à ces instabilités, le parc naturel régional synthétise notre volonté commune, autour d'une charte écrite ensemble et validée par toutes et tous, de faire vivre en Comminges et en Barousse les valeurs de solidarité, de fraternité, de résilience. Ne cédon pas aux découragements induits par des situations fragiles et conflictuelles construites par des tribuns populistes.

Ici, en Comminges et en Barousse, au cœur des Pyrénées, nous avons posé les bases d'une entente entre tous dans l'objectif de mieux vivre. Là où certains nous proposent des lendemains de haine, de clivages, d'injustices sociales et climatiques, nous portons un message et un outil de concorde, d'optimisme pour nos jeunes, de préservation et de développement tant pour notre économie que pour nos paysages. À l'heure où les finances publiques marquent un fléchissement, nous avons la capacité de construire une structure souple, sous forme de syndicat mixte ouvert à la carte, qui donnera plus de transversalité à nos actions, d'efficacité à nos décisions, en optimisant les moyens que collectivement nous mettrons en œuvre pour bâtir une société, ouverte sur ses voisins, Aranais et Aragonais, et au service de chacune et chacun.

Entamons ensemble les derniers mètres de cet incroyable marathon que fut la création de ce PNR ! Merci à toutes et tous d'avoir, au long de ces années, porté avec enthousiasme et détermination ce magnifique projet territorial.

Regardons ensemble vers un futur désirable et avec une énergie positive.

Nous y sommes ! Presque.

Carole Delga. Présidente de l'Association pour la création du PNR Comminges-Barousse-Pyrénées, présidente de la région Occitanie, ancienne ministre.

"L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir."

Jean Jaurès

C'est quoi un PNR ?

Un PNR, c'est un outil de développement !

Les parcs naturels régionaux (PNR) en France sont des **territoires d'exception** avec pour mission de protéger et valoriser les paysages, la biodiversité, ainsi que le patrimoine culturel et naturel tout en favorisant un développement économique durable. Ils sont régis par une charte qui définit leurs objectifs et engagements.



À Saint-Béat, consultation populaire sur le marché.

Ça sert à quoi un PNR ?

Un PNR, c'est une force collective !

Un PNR préserve notre patrimoine naturel et culturel en protégeant notre biodiversité, en valorisant notre patrimoine bâti et en assurant une gestion durable des ressources naturelles. Il dynamise l'économie locale et l'emploi, favorise les circuits courts et soutient les agriculteurs et les producteurs locaux. Dans une logique de tourisme responsable, il attire des visiteurs tout en respectant le cadre de vie de ses habitants, il développe les emplois durables dans l'artisanat, l'écotourisme, l'agriculture et la gestion forestière.

Un PNR améliore la qualité de vie et renforce le lien social en encourageant une mobilité plus douce, en favorisant les initiatives locales et la participation citoyenne, il rend le territoire attractif pour les jeunes et les nouveaux habitants. Contrairement aux parcs nationaux, un PNR ne limite pas les activités économiques et humaines. Il accompagne les habitants, les agriculteurs et les artisans pour trouver des solutions adaptées aux enjeux locaux.

Le projet de parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées est une **opportunité unique pour notre territoire**. Il permettra de construire ensemble un projet de développement équilibré et respectueux de notre identité locale.

Les grandes dates de la construction du parc



La voix aux communes !

Après l'enquête publique, la délibération, dernière étape avant la création.



À Cassagnabère-Tournas, apéro-tochatte.

Entre octobre 2025 et janvier 2026, l'ensemble des 195 communes du périmètre du PNR Comminges-Barousse-Pyrénées doivent délibérer sur la charte. Ce moment est crucial car il va sceller un pacte durable de 15 ans entre les composantes essentielles du territoire, les communes, et le syndicat mixte de gestion du PNR. Cette délibération est ouverte à toutes les communes du périmètre, qu'elles aient adhéré à l'association de préfiguration ou non.

Une nouvelle gouvernance sur notre territoire

Un syndicat mixte pour décider ensemble !

Le PNR Comminges-Barousse-Pyrénées sera géré par un syndicat mixte ouvert à la carte qui intégrera dès sa création le PETR Pays Comminges Pyrénées et ses compétences et missions : le SCoT (schéma de cohérence territoriale), l'instruction des permis de construire, l'observatoire de territoire, le PCAET (plan climat-air-énergie territorial), le PAT (plan alimentaire territorial), le GAL Leader, etc. Il regroupera également l'Entente habitat et le guichet Renov'Occitanie. En 2028, la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) rejoindra le syndicat mixte par l'intégration du syndicat mixte Garonne Amont.

Le PNR apportera une simplification institutionnelle et opérationnelle à tout le territoire en regroupant l'ensemble des compétences supra-communautaires, et une mutualisation des moyens. Siègeront à ce syndicat les communes signataires de la charte, les communautés de communes, le conseil départemental de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées et le Conseil régional d'Occitanie.

Les élus travailleront au sein de ce syndicat de façon transversale ; les décisions, prises au plus

près des attentes des citoyennes et citoyens, seront garantes d'une réelle démocratie locale grâce à la mise en place d'un conseil scientifique, d'un conseil de développement et, de façon unique en France, d'une instance regroupant des jeunes du territoire, issus des éco-délégués des collèges et lycées.

Être au service de toutes et de tous, dans une optique claire de développement local maîtrisé et de préservation de nos paysages et patrimoines naturels et culturels. Voilà la ligne de conduite du futur PNR, pour incarner en Comminges et Barousse le slogan des parcs naturels de France : une autre vie s'invente ici !



La forêt représente 53 % de la surface du parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées.

La charte du PNR

Notre programme sur 15 ans !

La charte est le socle de l'identité et des engagements d'un PNR. Elle fixe un cap commun pour les acteurs du territoire en faveur d'un développement harmonieux entre l'humain et la nature. C'est un document contractuel qui engage les collectivités locales, les partenaires économiques et les habitants autour d'un **projet de territoire commun**. La charte n'a pas de valeur contraignante, mais les communes signataires s'engagent à respecter ses principes. Elle est valable pour une durée de 15 ans.



Chèvrerie du Cap Del Mail à Cierp-Gaud.

La co-construction de la charte, une séquence de démocratie participative territoriale

Les agents du PNR à la rencontre des habitants !

Pendant plus d'un an, le PNR a proposé à l'ensemble des citoyens de participer à l'écriture de la charte, à travers des consultations en ligne et des événements locaux. En intégrant les contributions des habitants, cette démarche visait à bâtir un projet adapté aux spécificités et aux besoins du territoire.

Vous avez répondu aux contributions en ligne, êtes venus nous questionner sur les marchés de plein vent, dans les salles des fêtes de vos villages, vous avez participé à des ateliers, des forums, lors

d'agoras nous vous avons expliqué notre démarche et enfin pendant nos apéros-tchatche, dans les bars préférés de vos communes, nous avons débattu sans tabou des sujets qui vous concernent.

De ces rencontres avec vous ont émané de grands sujets, des tendances qui sont devenues des plans d'action et des stratégies désormais inscrits dans notre charte.

Cette charte et ses grandes orientations vont sceller notre engagement commun, les voici sous forme de **trois grands axes** opérationnels.



Souveich, apéro-tchatche au café du Pont.

AXE 1 - Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et ambitieuse



Mauléon-Barousse, la transhumance.

Derrière cette formule se cache un désir profond d'inventer un futur basé sur notre identité rurale.

Cet axe reflète la volonté de faire du PNR **un moteur de développement local**, dans un équilibre apaisé entre innovation et préservation, tout en respectant et développant les **valeurs et traditions** qui font l'identité du Comminges et de la Barousse.

Nous avons en Comminges, Barousse et Pyrénées **des atouts uniques** (patrimoine naturel, culturel, traditions locales) qui doivent être valorisés pour garantir un **développement cohérent et pérenne**.

Soyons conscients qu'à l'heure où le modèle urbain ne fait plus l'unanimité, notre territoire représente un avenir recherché pour sa qualité de vie, son équilibre et sa sobriété.

Votre PNR va pour cela soutenir l'innovation dans les filières économiques locales et durables, impliquer les habitants dans les prises de décisions, repenser l'urbanisme et l'intégration du bâti dans l'aménagement des paysages et développer les échanges avec les territoires voisins en mobilisant les acteurs culturels.

Actions :

1. Expérimenter et innover dans les filières de l'économie sociale et solidaire en favorisant une dynamique d'emploi et en encourageant la formation et la recherche sur le territoire.
2. Impliquer la population du territoire en facilitant les relations entre instances de décisions et citoyens et en multipliant leur capacité d'agir collectivement par la sensibilisation aux enjeux environnementaux.
3. Préserver la qualité paysagère dans l'aménagement du territoire et promouvoir des projets d'aménagement économes en ressources.
4. Mobiliser les acteurs de la culture, révéler notre richesse patrimoniale et établir des partenariats avec nos territoires voisins.



Lire la charte ici

AXE 2 - Faire des transitions écologiques et énergétiques un catalyseur du développement local et solidaire

C'est la volonté de faire des défis d'aujourd'hui un accélérateur du développement économique et social de demain. C'est vouloir une terre d'avenir à la pointe des transitions, des mobilités, de la résilience énergétique et d'un développement écologique et durable.

C'est construire un territoire conscient de ces atouts en matière de production de ressources énergétiques renouvelables et décarbonées avec pour objectif un plan alimentaire ambitieux basé sur une production agricole durable et locale, une réduction de ses impacts environnementaux et une stratégie touristique responsable adaptée à ses réalités climatiques et répondant aux nouvelles attentes sociétales.

C'est accompagner le territoire vers un modèle plus durable en conciliant préservation de l'environnement, autonomie énergétique et économie locale.

Cet axe traduit la volonté du PNR de **faire des défis environnementaux une opportunité pour le développement du territoire**, en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et les ressources naturelles du Comminges et de la Barousse.

Actions :

1. Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire en accompagnant l'agriculture dans les transitions et en relocalisant les productions alimentaires de qualité.
2. Décarbonation du territoire, développement des énergies renouvelables, sobriété énergétique et stratégie innovante autour des nouvelles mobilités, un vaste chantier pour faire du territoire un acteur à la pointe des transitions.
3. Inscrire le territoire dans un tourisme durable adapté au changement climatique et aux attentes de la population locale.
4. S'engager dans la réduction des impacts environnementaux de la construction en favorisant la création d'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le recyclage.



Lac d'Ôo, visite du master Man & Biosphere.

Charte du parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées

AXE 3 - Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales naturelles un socle fédérateur du territoire

Une façon de dire : être conscient de la force et la richesse de nos atouts naturels, et sur cette réalité documentée et organisée, développer et protéger un territoire aux bases solides et cohérentes. Cette approche repose sur l'idée que la préservation des milieux naturels peut et doit être un **levier de développement économique et social**. Cette richesse, bien gérée, est l'une des clés de notre attractivité, de notre qualité de vie et de notre développement touristique. C'est sur sa préservation et sa mise en valeur que doit se construire l'avenir de notre territoire.

Aurignac.



Actions :

1. Préserver la ressource en eau, la pérennité des milieux aquatiques et des zones humides par une gestion durable et solidaire.
2. Connaître, protéger et gérer la biodiversité, les milieux et les espaces naturels à fortes valeurs patrimoniales.
3. Préserver et promouvoir les paysages emblématiques et le patrimoine géologique.
4. Gérer durablement les forêts et préserver leur fonction écologique, économique et sociale.

Soyons clairs !

Le parc, c'est une couche de plus au millefeuille !

Faux ! Le syndicat mixte du PNR Comminges-Barousse-Pyrénées intégrera le PETR Pays Comminges Pyrénées dès 2026 et le syndicat mixte Garonne Amont dès 2028. C'est donc un outil de simplification administrative. Plus transversal. Plus lisible pour les habitants. Plus réactif.

Le parc, de nouvelles interdictions ?

Faux ! Un PNR n'apporte aucun règlement ni législation complémentaires. Le pouvoir de police reste et demeure aux élus locaux, aux maires en particulier.

Avec le parc, qui va décider ?

Vous. Le syndicat mixte va porter plusieurs compétences et missions. Les budgets feront l'objet d'une comptabilité analytique. De même, les décisions seront prises par les élus concernés au sein du syndicat mixte. Aucune décision n'échappe aux élus locaux.

Le parc va coûter de l'argent !

Un peu. Autour de 1€ par habitant et par an. Mais cette somme sera compensée par la dotation de l'État au titre des aménités rurales. Les communes adhérentes du PNR pourront en bénéficier.

Le PNR va mettre le territoire sous cloche !

Faux ! Le territoire reste géré et administré par les élus qui décident, en concertation, de l'avenir commun qu'ils souhaitent pour nous toutes et tous. Par contre, le PNR assume d'être proactif sur la mise en place, concertée avec les habitants et délibérée par les élus concernés, de zones de protection afin de garantir la qualité de nos paysages. N'oublions pas que notre territoire est une pépite sur laquelle le PNR, avec l'ensemble de nos concitoyens, devra veiller !

Dans le parc, pourra-t-on chasser ? Pêcher ?

Oui. Sans autre limitation que celle posée par les associations de chasse et pêche et leurs fédérations.

Le parc va réintroduire des ours !

Faux ! L'ours est déjà présent sur le territoire et le PNR se veut le médiateur entre toutes les parties.

Le parc existe déjà !

Sur le terrain, au côté de ces nombreux partenaires, il mène des actions de préfiguration, en voici un florilège :

Pour répondre aux interpellations des apiculteurs, le parc lance en 2023 une étude et une action sur le frelon asiatique en partenariat avec le CD31 et le CEN.

Pour protéger la nuit et sa biodiversité, le parc, au côté de ses partenaires, organise l'événement « Le jour de la nuit ». Déjà trois éditions à Aspet, Miramont et Luchon.

Pour développer les produits issus de la venaison, le parc travaille avec la fédération de chasse de Haute-Garonne à l'avenir de la viande de chasse sur son territoire.

Pour encourager le bien-être animal, le respect de l'environnement et la promotion de produits aux meilleures qualités nutritives et gustatives, le parc soutient, au côté de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, l'initiative durable de la production de lait de foin.

Pour échafauder la feuille de route du tourisme de demain, le parc coopère avec la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises, au titre du « Plan Avenir Montagne ».

Pour faire face à la raréfaction de la ressource en eau en estive et répondre aux alertes des éleveurs, le parc s'associe au BRGM dans un diagnostic hydrogéologique au port de Balès.



À Luchon, piégeage sélectif du frelon asiatique.

Pour mieux protéger nos espèces emblématiques, le parc, au côté de l'OFB, s'engage dans les réseaux d'études et d'observation du grand tétras, du desman et de l'ours brun.

Pour connaître leur impact et mener des actions, le parc, au côté de l'ONF et de l'Éducation nationale, participe à l'inventaire des espèces exotiques envahissantes (EEE).

Pour valoriser la forêt, le parc, associé à l'ONF, travaille à la préservation et à la connexion de parcelles matures, les « vieilles forêts ».

Pour soutenir une tradition structurante, le parc et la communauté de communes Neste-Barousse participent activement à la transhumance de Barousse, classée par l'UNESCO patrimoine immatériel de l'humanité.

Pour sauvegarder le patrimoine, le parc soutient l'archéologie et s'associe aux chercheurs locaux dans leurs démarches de fouilles et d'inventaire.



Votre commune est dans le parc

195 communes pour faire un parc !

A	Bezins-Garraux	Cierp-Gaud	H	M	P	Saint-Pé-d'Ardet
Alan	Billière	Cirès	Herran	Malvezie	Payssous	Saléchan
Anla	Binos	Couret	His	Mancioux	Peyrouzet	Saleich
Antichan	Blajan	Créchets	Huos	Mane	Plagne	Salies-du-Salat
Antichan-de-	Bourg-d'Oueil			Marignac	Pointis-de-Rivière	Salles-et-Pratviel
Frontignes	Boussan	E	I	Marignac-Laspeyres	Pointis-Inard	Saman
Antignac	Boutx	Encausse-les-Thermes	Ilheu	Marsoulas	Portet-d'Aspet	Samuran
Arbas	Bouzin	Esbareich	Izaourt	Martres-de-Rivière	Portet-de-Luchon	Sarp
Arbon	Bramevaque	Escoulis	Izaut-de-l'Hôtel	Mauléon-Barousse	Poubeau	Sarremezan
Ardiège	Burgalays	Estadens		Mauran	Proupiary	Sauveterre-de-
Arguenos		Esténos	J	Mayrègne		Comminges
Argut-Dessous	C	Eup	Jurvielle	Mazères-sur-Salat	R	Seilhan
Arlos	Cabanac-Cazaux		Juzet-de-Luchon	Melles	Razecueillé	Sengouagnet
Arnaud-Guilhem	Cardeilhac	F	Juzet-d'Izaut	Milhas	Régades	Sepx
Artigue	Cassagnabère-Tournas	Ferrère		Miramont-de-	Rieucazé	Signac
Aspet	Cassagne	Figarol	L	Comminges	Roquefort-sur-	Siradan
Aspret-Sarrat	Castagnède	Fos	Labarthe-Rivière	Moncaup	Garonne	Sode
Aulon	Castelbiague	Fougaron	Labroquère	Montastruc-de-Salies	Rouède	Sost
Aurignac	Castillon-de-Larboust	Francazal	Laffite-Toupière	Montauban-de-Luchon		Soueich
Ausseing	Castillon-de-Saint-	Fronsac	Lalouret-Laffiteau	Montclar-de-	S	
Auzas	Martory	Frontignan-de-	Larroque	Comminges	Saccourvielle	T
Aventignan	Cathervielle	Comminges	Latoue	Mont-de-Galié	Sacoué	Thèbe
Aveux	Caubous		Le Fréchet	Montespan	Saint-Aventin	Tibiran-Jaunac
B	Cazarilh	G	Lège	Montgaillard-de-Salies	Saint-Béat-Lez	Touille
Bachos	Cazarilh-Laspènes	Galié	Lespisteau	Montmaurin	Saint-Bertrand-de-	Trébons-de-Luchon
Bagiry	Cazaunous	Ganties	Lespugue	Montoulieu-Saint-	Comminges	Troubat
Bagnères-de-Luchon	Cazeaux-Layrisse	Garin	Lestelle-de-Saint-	Bernard	Saint-Élix-Séglan	
Barbazan	Cazeaux-de-Larboust	Gaudent	Martory	Montsaunès	Sainte-Marie	
Baren	Cazeneuve-Montaut	Gembrie	Lodes	Moustajon	Saint-Lary-Boujean	U
Beauchalot	Charlas	Génos	Lourde		Saint-Mamet	Urau
Belbèze-en-Comminges	Chaum	Gouaux-de-Larboust	Loures-Barousse	O	Saint-Marcet	V
Benque-Dessous-et-	Chein-Dessus	Gouaux-de-Luchon	Luscan	Oô	Saint-Martory	Valcabrière
Dessus	Cladoux	Gourdan-Polignan		Ore	Saint-Médard	Valentine
Bertren	Cier-de-Luchon	Guran		Ourde	Saint-Michel	
	Cier-de-Rivière				Saint-Paul-d'Oueil	



Arboretum de Cardeilhac.

Crédits photos : © Jean-Charles Auria PNR CBP

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Facebook



Instagram



La vidéo du PNR



Newsletter



Écrivez-nous : contact@monpnr.fr

Venez nous voir : Place de la République (au-dessus de la mairie) - 31160 Aspet



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 L'Europe investit dans les zones rurales